



PAIEMENT CANTINE PAR ÉCHÉANCIER

publié le 08/04/2020 - mis à jour le 09/04/2020

Les conditions actuelles ne nous permettent pas, pour le moment, d'estimer la date de retour des élèves.

Dans ce contexte, il semble préférable que les familles ayant mis en place un échéancier, avec notamment des virements automatiques, stoppent les paiements.

La facture du 3eme trimestre sera émise sous quinzaine après la reprise des cours. Elle comportera les éventuelles déductions de trop perçus du 2nd trimestre ainsi que les remises d'ordre pour les semaines de fermeture de l'établissement du début du 3eme trimestre.

Mme FOUCHARD
GESTIONNAIRE – Collège Hélène de Fonsèque



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.